

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**COMMUNE DE LHUIS**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 16 FEVRIER 2024**

**ETAIENT PRESENTS** : Laurent BORDEL, Marie-Claire CARTONNET, Christian CONAND, Emmanuel GINET, Céline THEVENOUX, Marie-José TRAINA, Viviane VAUDRAY, Jean-Michel LAURENT, Guillaume DUCOLOMB

**ABSENTS EXCUSES** : Mickaël BABOLAT → procuration à Emmanuel GINET  
Evelyne SUBIT → procuration à Céline THEVENOUX  
Isabelle VAUDRAY

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Marie-Claire CARTONNET

Le Quorum étant atteint Monsieur le Maire, en sa qualité de président, ouvre la séance du conseil à 20h et rappelle l'ordre du jour :

**ORDRE DU JOUR**

**1<sup>ème</sup> point : Validation du compte-rendu de la séance du 9 janvier 2024**

**2<sup>ème</sup> point : FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION**

- Forfait refacturation du personnel concernant le budget eau et assainissement → délibération
- Demande de subvention DETR → délibération
- Tarif Nicot → délibérations
- Orientation budgétaire 2024
- Investissement avant le vote du budget2024 pour le BP → délibération

**3<sup>ème</sup> point : RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL**

- Courriers pour information

**4<sup>ème</sup> point : URBANISME**

- Révision du PLU suite à la loi climat et résilience

**5<sup>ème</sup> point : VOIRIE / RESEAUX / TRAVAUX DIVERS**

- Travaux sur chemin communal

**6<sup>ème</sup> point : BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX**

- Acquisition d'une partie de parcelle d'un particulier pour l'accès à l'arboretum → délibération
- Point sur le lotissement
- Vente d'un terrain privé à la commune (proche du terrain de rugby)

**7<sup>ème</sup> point : GESTION DES AFFAIRES COURANTES**

- Epandage des boues
- ONF - programme des coupes 2024. Présentation de M. Debiez agent ONF → délibération
- EHPAD Plein Soleil : retour sur réunion avec la direction concernant le projet d'extension
- Assignation au Tribunal de la SAS Rovalice

**8<sup>ème</sup> point : DIVERS**

- Courrier FDM : subvention
- Installations de production d'énergies renouvelables : courrier de la commune de Groslée-Saint-Benoît
- Démission d'un élu
- Election européenne du 9 juin
- Antenne relai

## I - Validation du compte-rendu de la séance du 9 janvier 2024

Compte rendu validé à l'unanimité

Intervention de M. Debiez, agent ONF (voir au 8<sup>ème</sup> point)

## II - FINANCES COMMUNALES / ADMINISTRATION

### 2-1 Forfait refacturation du personnel concernant le budget eau et assainissement

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération à la demande de Madame la Trésorière concernant la refacturation des budgets Eau et Assainissement au Budget Principal pour le suivi des réseaux. Le cout refacturé ayant été validé lors du budget primitif pour un montant forfaitaire comme suit :

A savoir :

Budget Eau : Forfait de 30.000 €

Budget Assainissement : Forfait de 28.000 €

Correspondant à :

- Mobilisation de l'agent communal sur 3 semaines complètes
- L'intervention du personnel administratif sur un mois (relevé d'index, cahier de tournées, contrôle...etc)
- La réalisation de la facturation d'eau et d'assainissement des administrés.

Vote : Pour : 11, contre : 0, abstention : 0

M. Bordel souhaiterait que le montant de la section assainissement soit augmenté par rapport à la section eau, car celui-ci requiert plus de temps de travail.

### 2-2 Demande de subvention DETR

Le conseil prend connaissance de la délibération

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rénovation de la salle des fêtes avec les objectifs suivants :

- L'accès PMR,
- L'amélioration de la performance énergétique du bâtiment,
- les travaux de restructuration intérieur.

Monsieur le Maire informe également l'assemblée que pour le financement de ces travaux, la commune pourra solliciter une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le coût ci-dessous :

- Coût projet global HT (travaux + MO) = 981 551 € HT
- Coût dépenses éligibles : 966 251 € HT (montant – les 12 000 € de la cuisine et 3300 € de téléphone)
- Coût demande d'aide d'état : 176 450 € HT

Vote : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

### 2-3 Tarif cabinet Nicot : SPANC

Le cabinet Nicot effectue les contrôles des installations d'assainissements autonomes et des nouvelles installations.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération portant sur les nouveaux tarifs.

#### Nouvelles installations d'assainissement autonome :

Désignation	Tarifs HT à l'unité	Si groupé à Tout autre contrôle
Missions de contrôle « Lotissements »	263.49 € HT	211.41 € HT
Missions de contrôle avant réhabilitation	263.49 € HT	211.41 € HT
Missions de contrôle avant travaux	263.49 € HT	211.41 € HT
Missions de contrôle après travaux	159.32 € HT	106.21 € HT

Pour chacun des cas ci-dessus le tarif d'un contrôle global correspond aux éléments de missions suivants :

<i>Désignation</i>	<i>Tarifs HT à l'unité</i>	<i>Si groupé à Tout autre contrôle</i>
Viste de terrain avant délivrance du PC	154.00 € HT	104.00 € HT
Instruction du dossier et validation	104.00 € HT	104.00 € HT
Contrôle après travaux	156.00 € HT	104.00 € HT
Tarif global	414.00 € HT	312.00 € HT
Edition d'avis sans déplacement (CU, DT, Vente..)	38.81 € HT	38.81 € HT
Contre visite	106.21 € HT	106.21 € HT
Rapport annuel ANC	600.00 € HT	600.00 € HT
Rapport statistique ANC	300.00 € HT	300.00 € HT

#### **Installations d'assainissement autonome existantes :**

<i>Désignation</i>	<i>Tarifs HT</i>
Contrôle périodique réalisé dans le cadre d'une tournée annuelle :	106.21 € HT
Contrôle périodique d'une installation au cas par cas :	159.32 € HT
Le contrôle n'ayant pu aboutir (refus, etc) sera facturé à 30%	32.68 € HT
Contrôle d'une installation conforme dans le cas d'une vente :	
Contrôle avant-vente, réalisé à l'unité :	159.32 € HT
Contrôle avant-vente, groupé à tout autre contrôle :	106.21 € HT
Rapport annuel ANC	600.00 € HT
Rapport statistique ANC	300.00 € HT

Le conseil vote par 11 voix pour, contre : 0, abstention : 0

#### **2-4 Tarif cabinet Nicot : Eaux pluviales**

Mr le Maire expose qu'il y a lieu de refacturer aux administrés les frais de contrôle des installations existantes ainsi que des nouvelles installations de rétention/infiltration des eaux pluviales selon la tarification du Cabinet NICOT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **FIXE** comme suit les tarifs de prestations à effet du 1<sup>er</sup> avril 2024 applicables :

**Maisons individuelles ou mitoyennes**

Prix par maison de 1 logement	<i>A l'unité : Prix pour 1 contrôle 1 logement</i>
Contrôle avant travaux (1 contrôleur)	110.96 € HT
- Sans déplacement de 1 <sup>er</sup> diagnostic	200.78 € HT
- Avec déplacement :	
Contrôle après travaux (1 contrôleur)	169.08 € HT
Contrôle périodique d'une installation existante (2 contrôleurs)	
Cas d'installation ayant déjà été contrôlée.	
Prix pour un bon de commande de 4 installations.	200.78 € HT
Prix pour un bon de commande à l'unité	253.62 € HT

**Permis d'aménager, lotissements**

Contrôle des ouvrages communs aux différents lots (Réseau d'évacuation, fossé, ouvrage de rétention)	<i>A l'unité : Prix pour 1 contrôle 8 lots maximum</i>
Contrôle avant travaux des ouvrages (1 contrôleur)	
- Sans déplacement de 1 <sup>er</sup> diagnostic	126.81 € HT
- Avec déplacement :	221.92 € HT
Contrôle après travaux (1 contrôleur)	158.51 € HT
Contrôle périodique d'une installation existante (2 contrôleurs)	
Cas d'installation ayant déjà été contrôlée.	
Prix pour un bon de commande de 4 installations.	200.78 € HT
Prix pour un bon de commande à l'unité	253.62 € HT

**Immeubles collectifs**

3 à 12 logements, groupés en 1 seul bâtiment	<i>A l'unité : Prix pour 1 contrôle 12 lots maximum</i>
Contrôle avant travaux (1 contrôleur)	
- Sans déplacement de 1 <sup>er</sup> diagnostic	126.81 € HT
- Avec déplacement :	221.92 € HT
Contrôle après travaux (1 contrôleur)	380.43 € HT
Contrôle périodique d'une installation existante (2 contrôleurs)	517.81 € HT

- Edition d'avis sans déplacement (CU, DT, Vente, etc...) : 48.61 € HT
- Contre visite : 200.78 € HT

Vote : Pour : 11 voix, contre : 0, abstention : 0

## 2-5 Demande de subvention DETR

Suite à la demande de la préfecture, il est nécessaire de refaire la demande de subvention avec le montant estimé. M. le Maire donne lecture de la délibération concernant une demande de subvention DETR de 147 147 € pour la salle des fêtes

Vote : pour : 11 voix, contre : 0, abstention : 0

## 2-6 Estimation des Orientations budgétaire 2024

TRAVAUX	Montant HT
Salle polyvalente	990 000 €
Four du Trieu	12 000 €
Voirie	50 000 €
VPI école	3 500 €
PLU révision	15 000 €
Epanchage des boues	70 000 €
Etude mini stations	28 000 €
Leds maison des associations, escalier mairie, Bureau et local technique	6000 €

## 2-7 Investissement avant le vote du budget 2024 pour le BP

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'en application de l'article L 1612-1 du Code des Collectivités territoriales, modifié par Ordonnance n° 2009-1400 du 17 novembre 2009-article 3, jusqu'à l'adoption du budget 2024, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les opérations d'ordre de section à section.

Le calcul du crédit d'investissement de référence s'établit comme suit :

BUDGET PRINCIPAL				
Chapitres	Crédits votés au BP 2023	Crédits ouverts au titre de DM votées en 2023	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante au titre de l'article L 1612-1 du CGCT
D20	176 672.00 €	- €	176 672.00 €	44 168.00 €
D21	626 413.43 €	- €	626 413.43 €	156 603.36 €
D23	185 276.04 €	- €	185 276.04 €	46 319.01 €

Vote : pour : 11 voix, contre : 0, abstention : 0

### **III - RESSOURCES HUMAINES – PERSONNEL**

#### **3-1 Courriers pour information**

Le conseil prend connaissance du courrier de l'avocat d'une agente communale ainsi que de la réponse de l'avocate de la commune de Lhuis. Le dossier est en cours de traitement par les parties

### **IV - URBANISME**

#### **4-1 Révision du PLU suite à la loi climat et résilience**

La loi climat et résilience demande au Scott de réviser leur PLU au plus tard au 22 février 2027, les communes devront revoir leur PLU au plus tard au 22 février 2028 en fonction du nouveau schéma du territoire.

### **V - VOIRIE / RESEAUX / TRAVAUX DIVERS**

#### **5-1 Travaux sur chemin communal**

Un particulier ne peut plus accéder à sa parcelle de bois qu'il voudrait exploiter, située au « Creux de Lauranne » et demande que le chemin d'accès soit réouvert sur 300 mètres afin de permettre l'accès avec des tracteurs. Le devis des travaux s'élève à 3072 €. Ce chemin communal donne également accès à d'autres parcelles privées, et une communale. Le conseil se prononce pour la réalisation des travaux. M. Guillaume Ducolomb ne prend pas part au vote.

Vote : Pour : 10 voix contre : 0, abstention : 0

### **VI - BATIMENTS COMMUNAUX – TERRAINS COMMUNAUX**

#### **6-1 Acquisition d'une partie de parcelle d'un particulier pour l'accès à l'arboretum**

Afin de permettre un accès plus facile à l'arboretum, la commune souhaite acquérir une bande de terrain le long de la clôture sud de l'école. La propriétaire accepte de la céder pour 1 € symbolique. La commune prend en charge les frais de géomètre. Monsieur le maire donne lecture de la délibération l'autorisant à signer les actes chez le notaire.

Vote : Pour : 11 voix, contre : 0, abstention : 0

C'est l'association « Forestiers du Monde, section Ain-Bugey » qui se chargera d'installer la clôture le long de ce chemin d'accès. Les matériaux (piquets et grillage) seront fournis par la commune.

#### **6-2 Point sur le lotissement**

L'entreprise Corbioli ne donne pas suite au projet car elle n'a pas trouvé de bailleur social pour construire les 4 logements sociaux prévus dans le projet initial et le projet ne l'intéresse plus. Le conseil décide d'annuler la proposition qui lui avait été faite. La commune va faire appel à l'entreprise Primo et voir les possibilistes de passer outre les logements sociaux

#### **6-3 Vente d'un terrain privé à la commune (proche du terrain de rugby) :**

Cette parcelle est mitoyenne à des parcelles communales. Elle est d'une surface de 1705 m<sup>2</sup> (1630 m<sup>2</sup> en zone UE et 75 m<sup>2</sup> en zone agricole). Le conseil est favorable à cette acquisition et charge le maire de revoir le propriétaire pour déterminer un prix d'achat correct.

### **VII - GESTION DES AFFAIRES COURANTES**

#### **7-1 Epanchage des boues**

Les 2 stations communales doivent être curées. Un agriculteur de Saint Benoit accepte d'épandre les boues sur 36 ha. Il sera indemnisé pour le travail du sol, les semences devant assurer un couvert avant de reprendre une exploitation normale.

#### **7-2 Programme des coupes 2024. Présentation de M. Debiez agent ONF**

M. Debiez fait le point sur l'état de la forêt communale. Il semble qu'elle ait moins souffert de la sécheresse que certaines forêts voisines. Il signale des dégâts au niveau des dernières plantations par les cerfs qui affectionnent particulièrement les jeunes pousses. Des protections devenues inutiles sur des mélèzes vont être enlevées (600 €) et les renvois d'eau (situés route du Nans, du Fays et sur la piste des terrasses) vont être entretenus (1940 €). Les agents communaux en ont également remis en état. M. Debiez les félicite.

Le Maire donne lecture de la lettre de M. Auffret, directeur de l'agence Ain, Loire, Rhône proposant les coupes à réaliser en 2024 sur les forêts relevant du régime forestier

Le conseil vote la délibération approuvant l'assiette des coupes de bois pour l'année 2024

Vote : Pour : 11 contre : 0 abstention : 0

#### **7-3 EHPAD Plein Soleil : retour sur réunion avec la direction concernant le projet d'extension**

Le projet d'extension initialement prévu est à l'arrêt et ne verra pas le jour en l'état. La nouvelle direction de l'EHPAD avec le maire, la conseillère départementale et un élu (Guillaume Ducolomb en charge du dossier) vont reprendre le dossier sur de nouvelles bases. Un RDV va être pris avec les services de l'ARS et le Département.

#### **7-4 Assignation au Tribunal de la SAS Rovalice (auberge)**

La commune assigne au tribunal la SAS Rovalice pour défaut de paiement des loyers.

### **VIII - DIVERS**

#### **8-1 Courrier Forestier du Monde**

L'association « Forestiers du Monde Ain/Bugey, ne souhaite pas demander de subvention à la commune, compte tenu de l'acquisition de la parcelle permettant un accès piéton facilité et de la fourniture des matériaux pour la clôture.

A noter que l'association BARRAC a également informé la commune qu'elle ne demanderait pas de subvention puisque la commune met un local permanent à sa disposition.

#### **8-2 Installations de production d'énergies renouvelables**

Dans le cadre du programme « d'accélération pour l'implantation d'installation de production d'énergie renouvelables », M. le Maire de Groslée Saint Benoît demande l'autorisation d'installer un parc photovoltaïque sur une parcelle appartenant à sa commune (F 903, F 904, F 1264), sise sur la commune de Lhuis. (ancien terrain de foot)

Un conseiller fait observer que ces parcelles sont des terrains agricoles, de plus, l'ensemble du conseil pense que l'installation de cette structure en bord de route, très visible n'est pas souhaitable.

Le conseil se prononce contre ce projet à l'unanimité.

#### **8-3 Démission d'un élu**

La demande de démission de M. Julien Dombes a été acceptée par M. le Maire de Lhuis et M. le Préfet de l'Ain.

#### **8-4 Election européenne du 9 juin**

Monsieur le Maire rappelle aux élus la date des élections européennes et la nécessité d'être présent le 9 juin pour la bonne tenue du bureau de vote.

#### **8-5 Antenne relais**

Cette antenne avait été annoncée dès le conseil de juillet 2023. Elle sera installée dans le cadre du programme « new deal » qui prévoit la fin des zones blanches en France, la généralisation de la 4G, le déploiement du téléphone mobile, suite à un accord signé en janvier 2018 entre l'état et les différents opérateurs.

Séance levée à 22h45.

**Date du prochain conseil municipal : jeudi 28 mars 2024 à 20h**

Le Président  
Emmanuel GINET



Le Secrétaire  
Marie-Claire CARTONNET

